



Plan de prévention des risques naturels de la région de Cherbourg

Réunions publiques d'information

Cherbourg-en-Cotentin (Cherbourg), 25 juin
Cherbourg-en-Cotentin (Tourlaville), 2 juillet
Sideville, 3 juillet
Urville-Nacqueville, 12 juillet



Un constat général

Des populations exposées

- aux inondations des rivières
- à l'érosion du trait de côte
- aux submersions marines
- aux chutes de blocs

et qui le seront de plus en plus...



Des questions

Quelle exposition aujourd'hui ?

→ l'expérience et la connaissance

→ la protection et la norme

Quelle exposition demain ?

→ les changements climatiques

Quelle ampleur ? Quels effets ?

→ les prises de risque et les choix

Quelle anticipation ? Quelle préparation ?



Quelle exposition aujourd'hui ?

L'expérience et la connaissance

Crue de la Divette de 2010

L'OBSS

🏠 POLITIQUE MONDE ÉCONOMIE CULTURE OPINIONS DÉBATS TENDANCES VIDÉOS PHOTOS

L'Obs > Planète

Inondations à Cherbourg, des habitants évacués



SUR LE MÊME SUJET



Cherbourg: Fillon demande la reconnaissance de catastrophe naturelle

L'eau est montée de 1,20, voire 2 mètres par endroits, à cause de la pluie et de la fonte des neiges. "Du jamais vu", selon le maire Bernard Cazeneuve.



Quelle exposition aujourd'hui ?

L'expérience et la connaissance

Les tempêtes

- **12 et 13 février 1808 : destruction de la digue protégeant la rade**
- **28 octobre 1909 : submersion par rupture d'ouvrages**
- **octobre 1987, février 1990**



Quelle exposition aujourd'hui ?

L'expérience et la connaissance

Chute de blocs

2001-2013 : Éboulements sur Cherbourg
(rue des Petites Fourches)

- **maisons démolies par mesure de sécurité (La Roche Qui Pend)**
- **confortement de la Montagne du Roule**



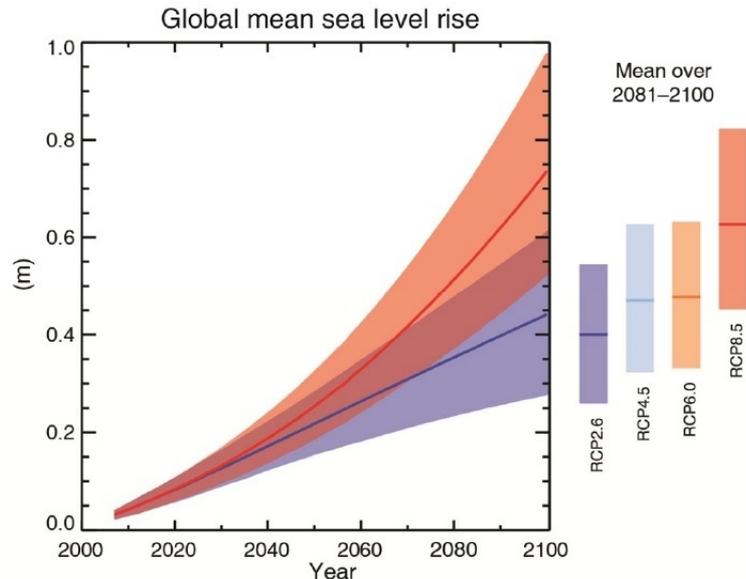
Quelle exposition aujourd'hui ?

La protection et la norme



Quelle exposition demain ?

Les changements climatiques



Hausse du niveau de la mer



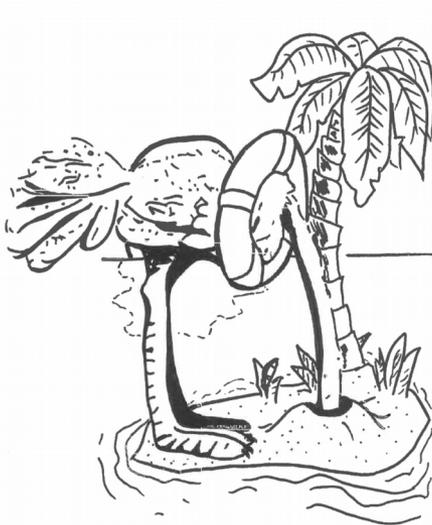
Augmentation des phénomènes extrêmes (nombre et intensité)

Débat sur l'ampleur... mais des constantes admises



Quelle exposition demain ?

Les prises de risque et les choix



La politique de l'autruche



L'augmentation des défenses (course à l'armement)

... ou l'adaptation progressive



Quelles réponses ?

Des solutions différentes et complémentaires

La défense contre la mer ou la rivière

Protection contre l'aléa

La préparation à la crise

Réalisme et fatalisme

L'aménagement du territoire

Adaptation / Protection contre le risque

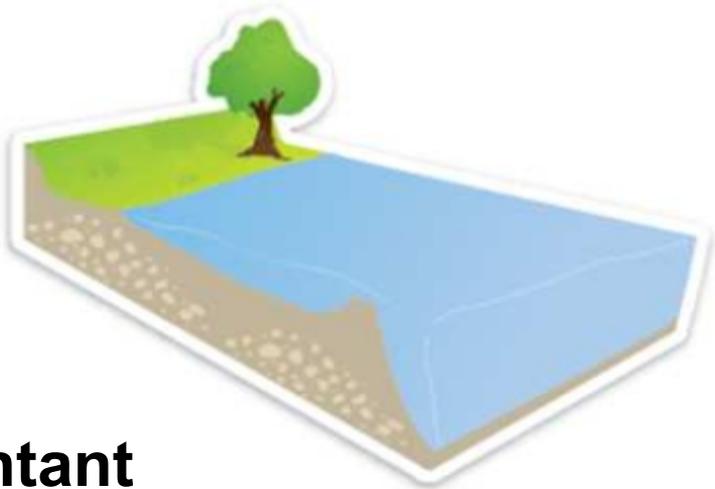
- urbanisme
- plans de prévention des risques naturels

→ **prévenir l'exposition aux risques**



Caractériser le risque

ALEA

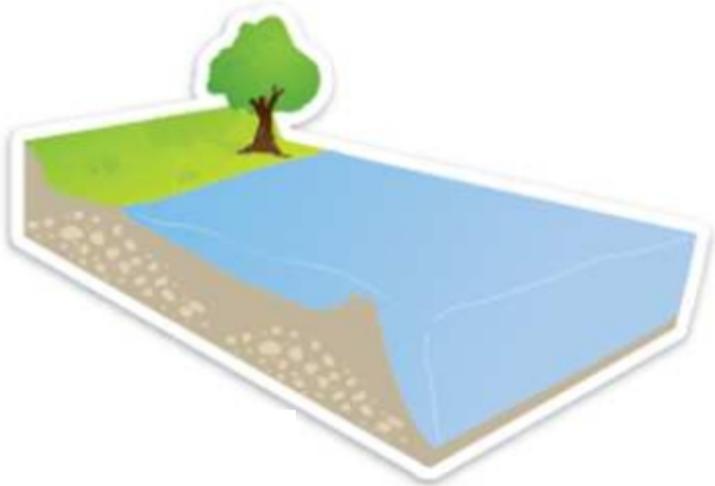


Événement naturel présentant des conséquences physiques sur le littoral

(ex : submersion rapide)



Caractériser le risque



Caractérisé par :

- son **occurrence**
- son **intensité**

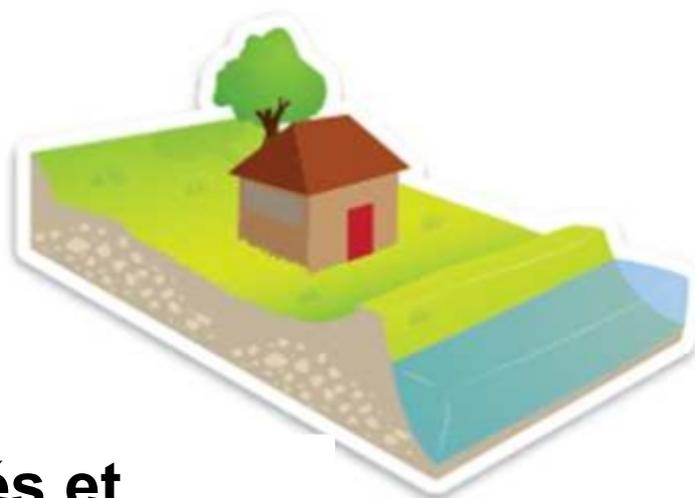
Qualifié par un niveau :

Faible / Moyen / Fort / Très fort



Caractériser le risque

ENJEUX



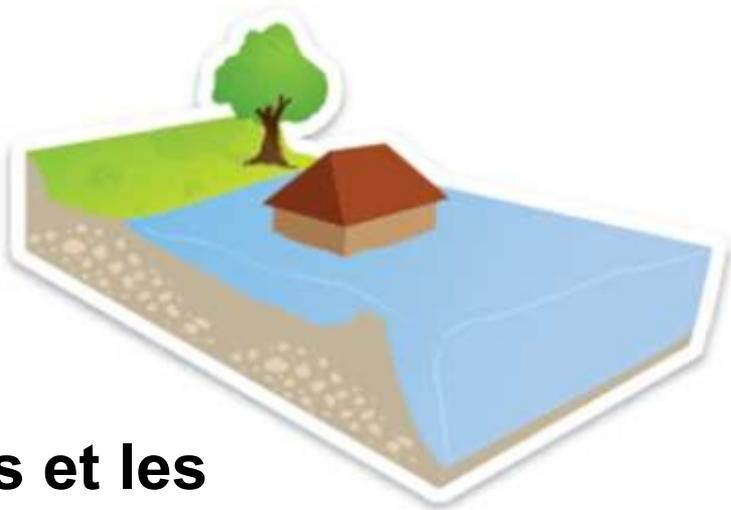
Personnes, biens, activités et patrimoines susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

(nota : enjeux présents et futurs)



Caractériser le risque

RISQUE



Croisement entre les aléas et les enjeux.

(appréciation selon la localisation et la vulnérabilité de ces enjeux)



La prévention des risques naturel prévisibles

- identifier les zones exposées aux risques

Cartographie du risque

- définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde

Ne pas s'exposer davantage

Exercice conduit à moyen et long termes...

Horizon 2100



La cartographie du risque

Identification de l'aléa :

(submersion, inondation, chute de blocs)

- **Phénomènes naturels** (houle, marée, crues, météo...)
- **Historique** des événements
- **Statistiques** (occurrence centennale)

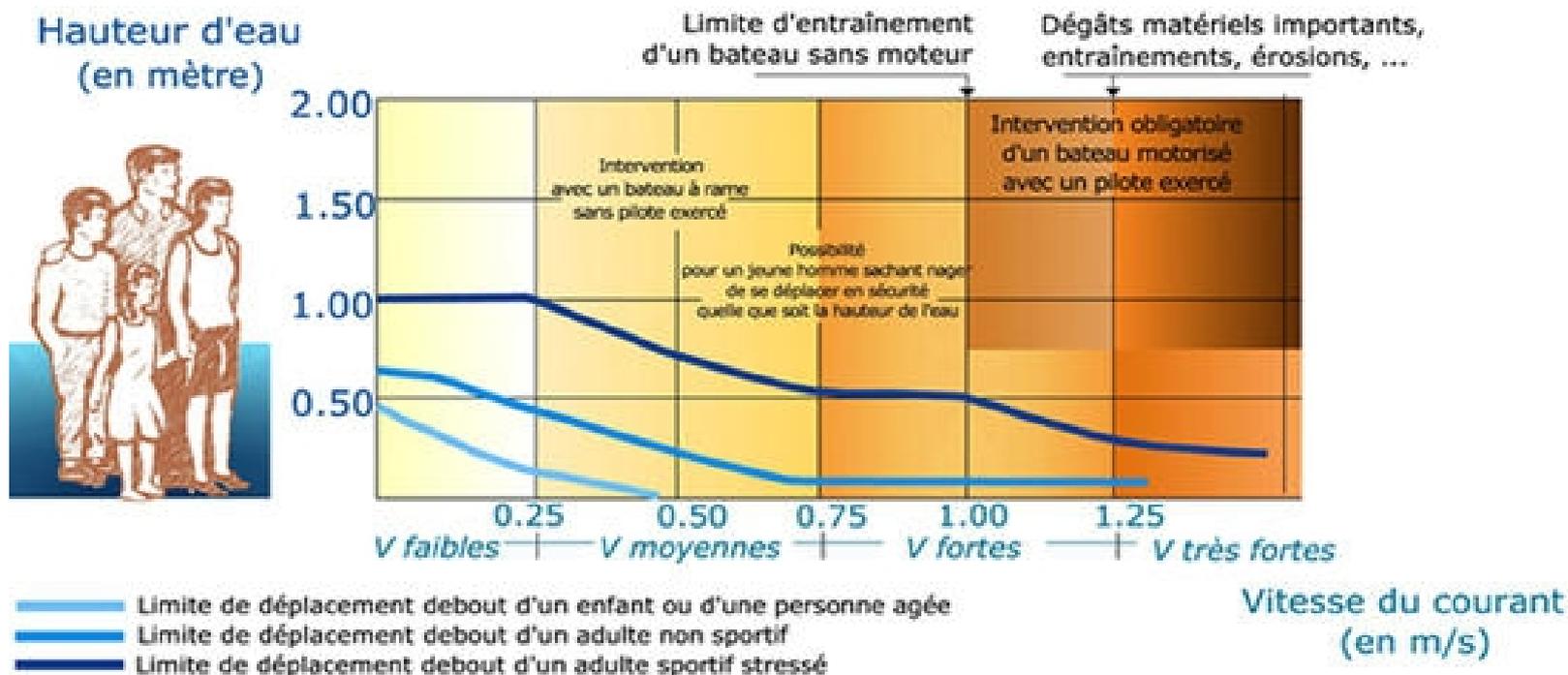
- **Morphologie** du littoral, des rivières, des falaises...
- **Topographie** du territoire
- **Caractéristiques** des ouvrages (hauteur, brèche...)

- **Changements climatiques** (niveau des océans...)

La cartographie du risque

Qualification de l'aléa : (faible / moyen / fort / très fort)

Exemple : risque inondation ou submersion



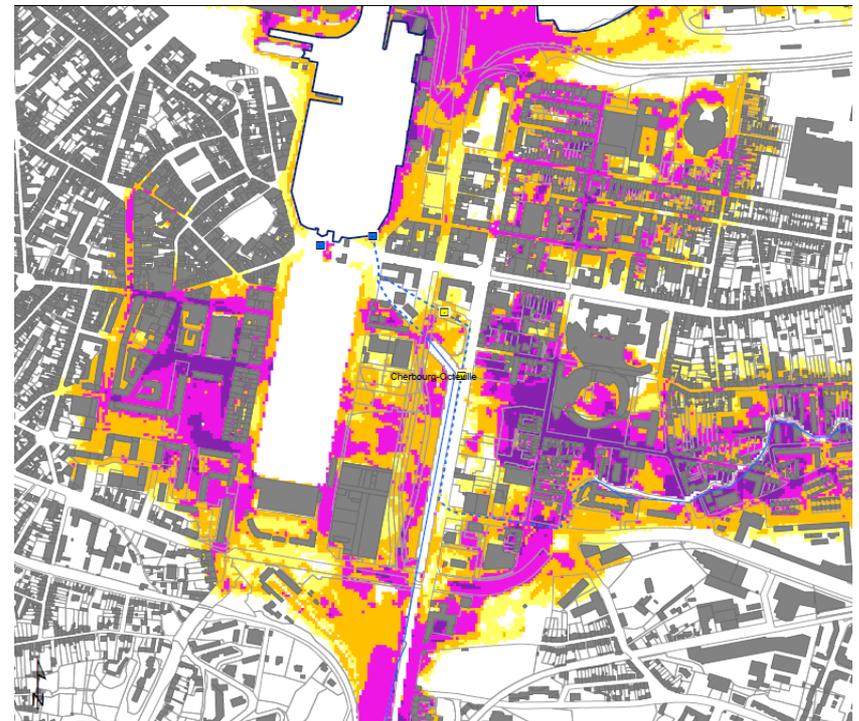


La cartographie de l'aléa

Exemple : aléa inondation ou submersion



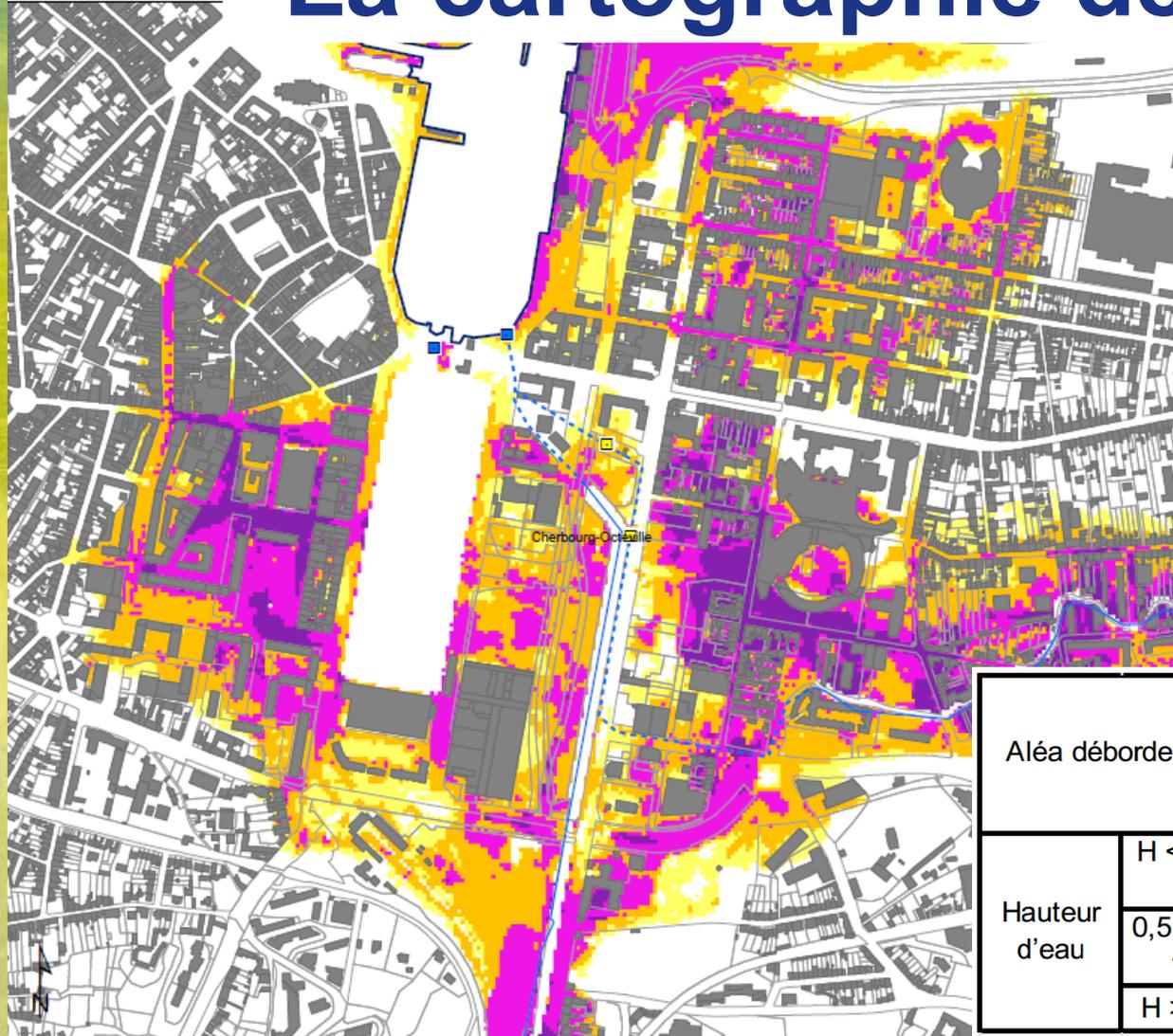
2018



2100



La cartographie de l'aléa

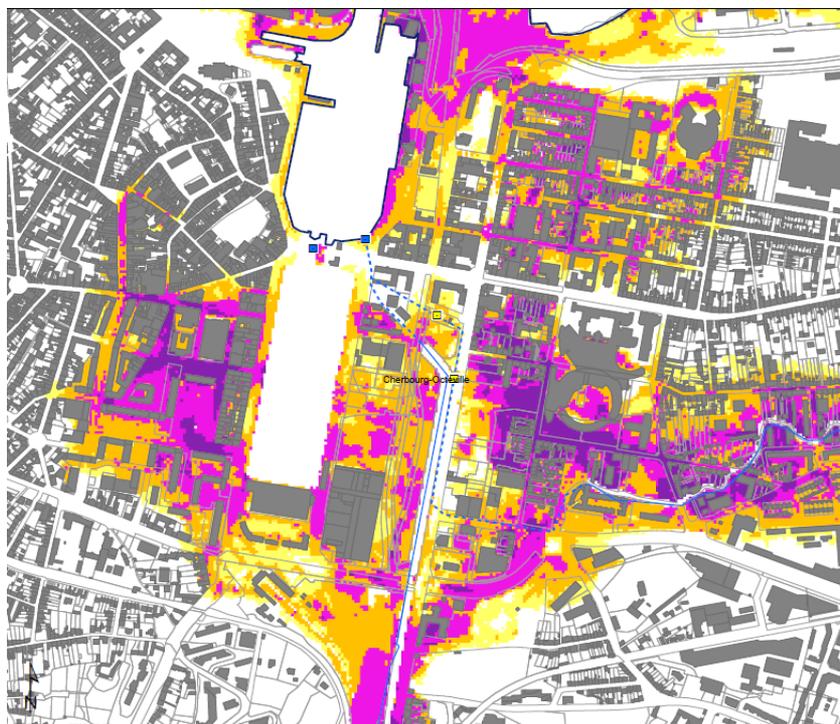


Aléa débordement		Vitesse de l'écoulement		
		$V < 0,20$ m/s	$0,20 < V < 0,50$ m/s	$V > 0,5$ m/s
Hauteur d'eau	$H < 0,50$ m	Faible	Moyen	Fort
	$0,5 < H < 1$ m	Moyen	Moyen	Fort
	$H > 1$ m	Fort	Fort	Très fort

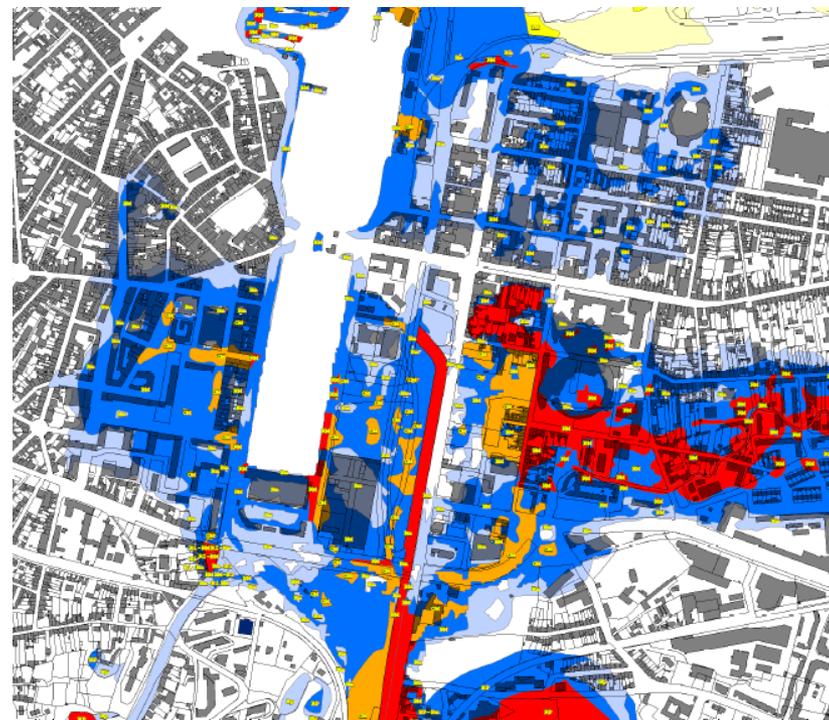


La cartographie du risque

Exemple : risque inondation ou submersion



Aléa 2100



Zonage du risque



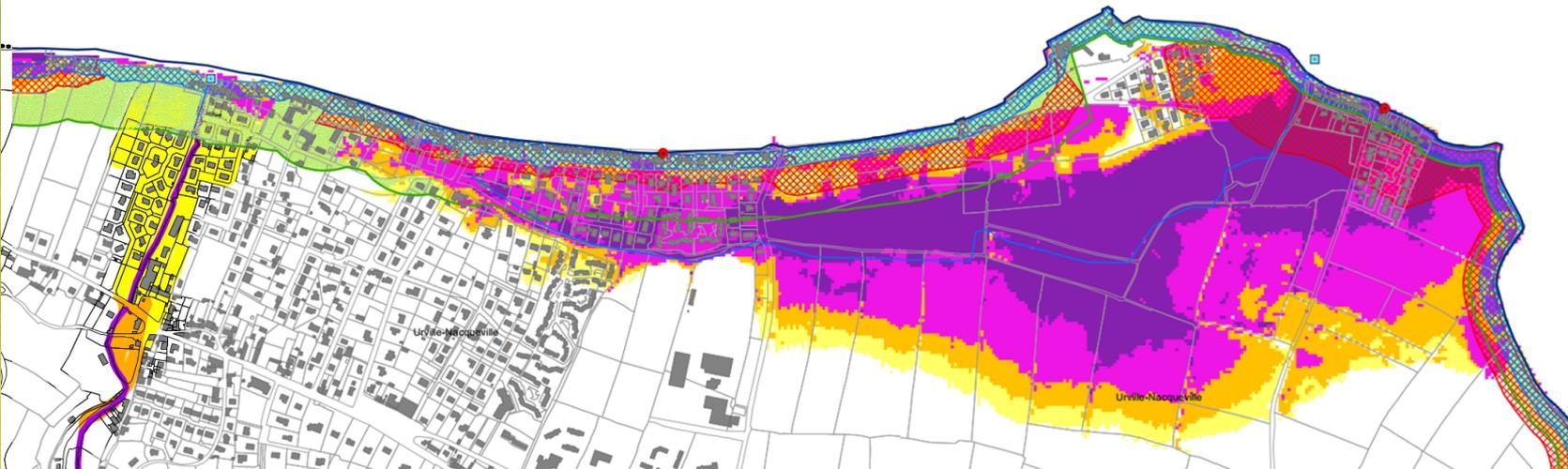
Le règlement associé au PPR

Aléa submersion marine

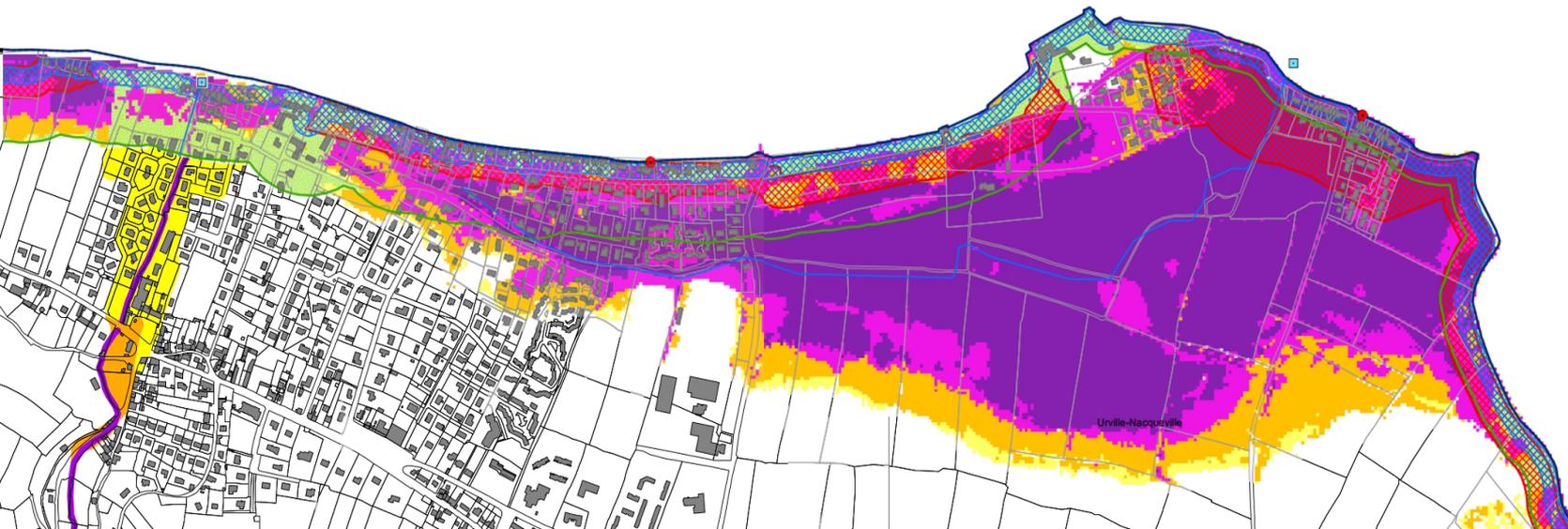
		Aléa 2100		
		Faible	Moyen	Fort/très fort
zone urbanisée	Nul			
	faible			
	moyen			
	Fort			
	Très fort			
Centre urbain et zones de projet concerté	Nul			
	faible			
	moyen			
	Fort			
	Très fort			
zone non-urbanisée	Nul			
	faible			
	moyen			
	Fort			
	Très fort			
Zones portuaires et militaire	tous			



La cartographie de l'aléa



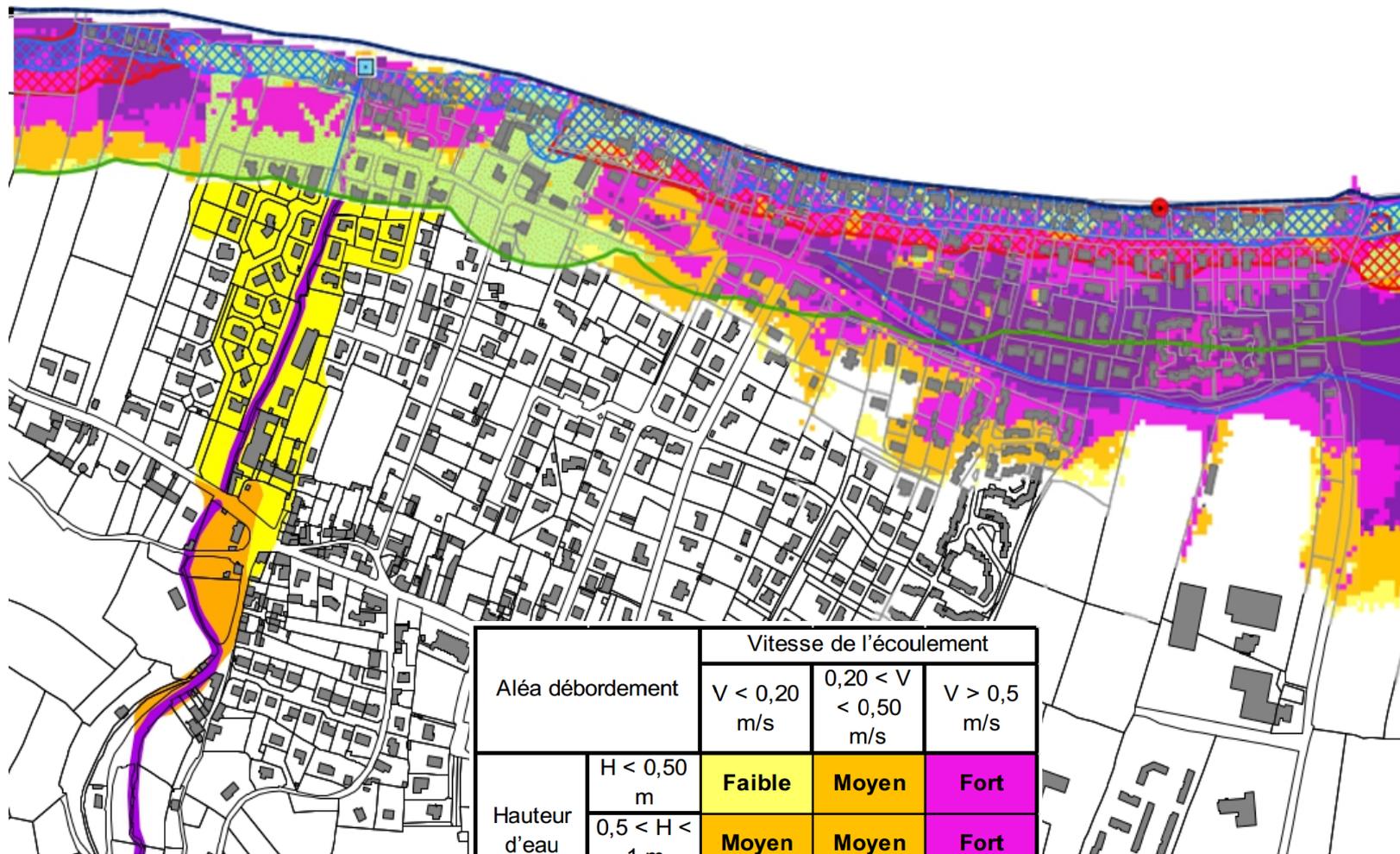
2018



2100



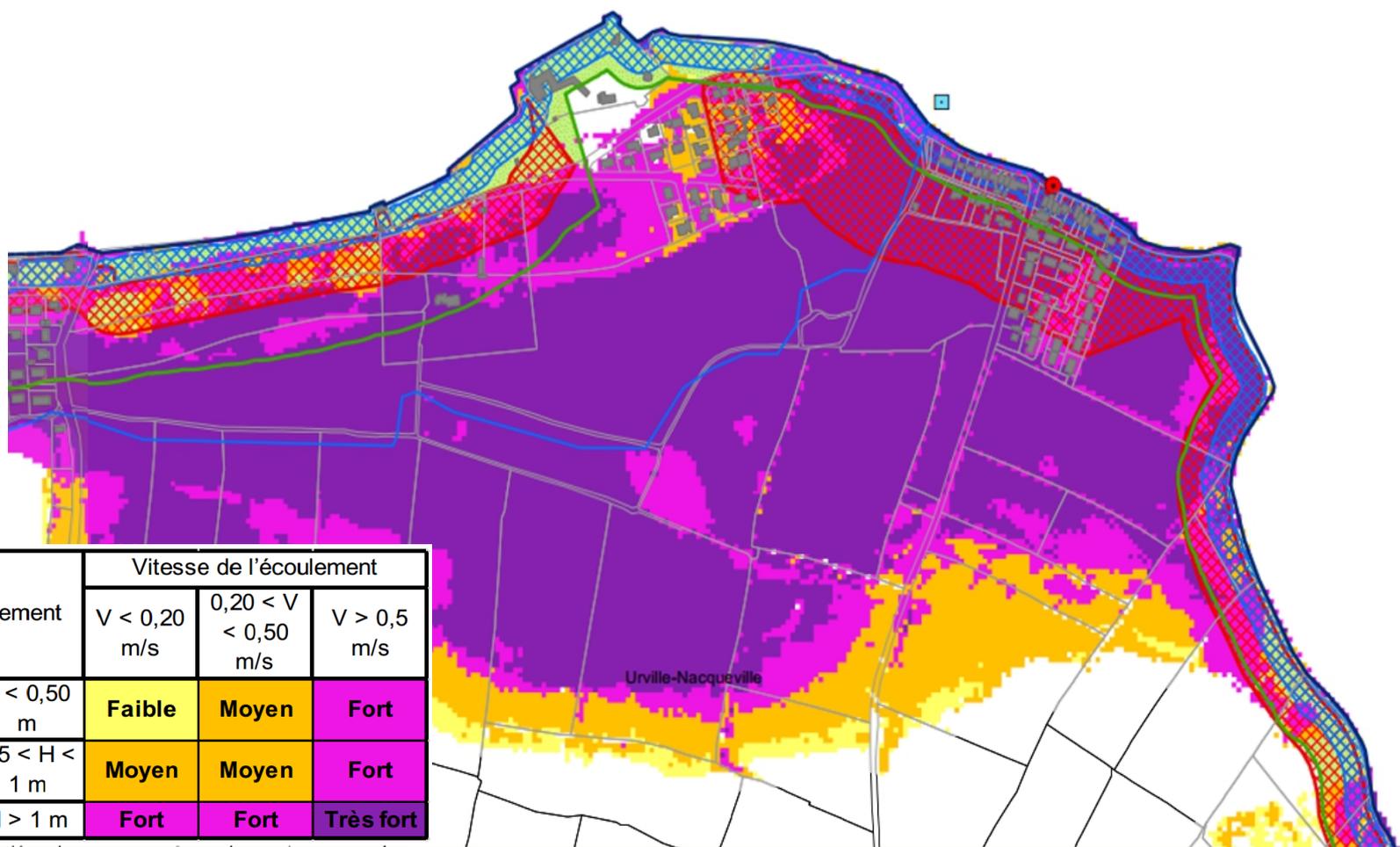
La cartographie de l'aléa



Aléa débordement		Vitesse de l'écoulement		
		$V < 0,20$ m/s	$0,20 < V < 0,50$ m/s	$V > 0,5$ m/s
Hauteur d'eau	$H < 0,50$ m	Faible	Moyen	Fort
	$0,5 < H < 1$ m	Moyen	Moyen	Fort
	$H > 1$ m	Fort	Fort	Très fort



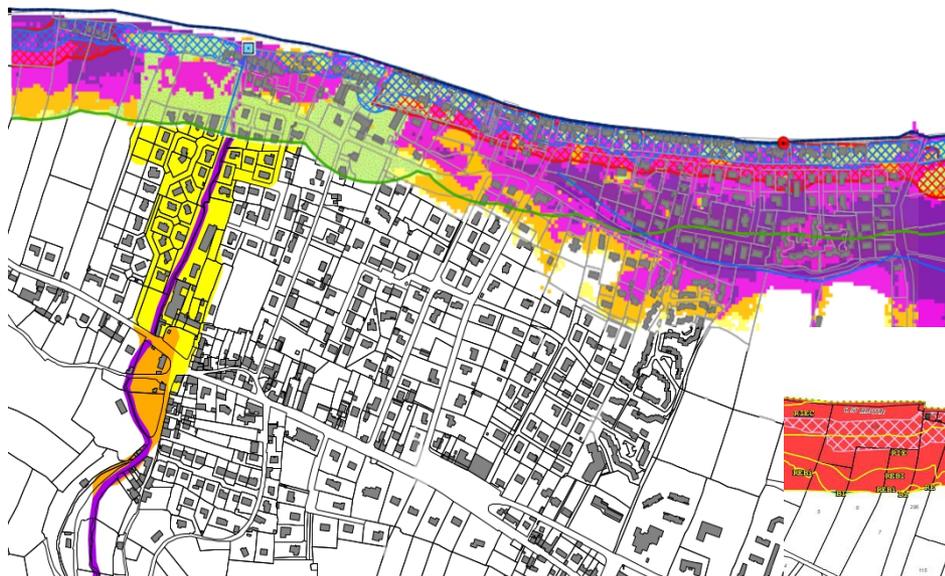
La cartographie de l'aléa



Aléa débordement		Vitesse de l'écoulement		
		$V < 0,20$ m/s	$0,20 < V < 0,50$ m/s	$V > 0,5$ m/s
Hauteur d'eau	$H < 0,50$ m	Faible	Moyen	Fort
	$0,5 < H < 1$ m	Moyen	Moyen	Fort
	$H > 1$ m	Fort	Fort	Très fort

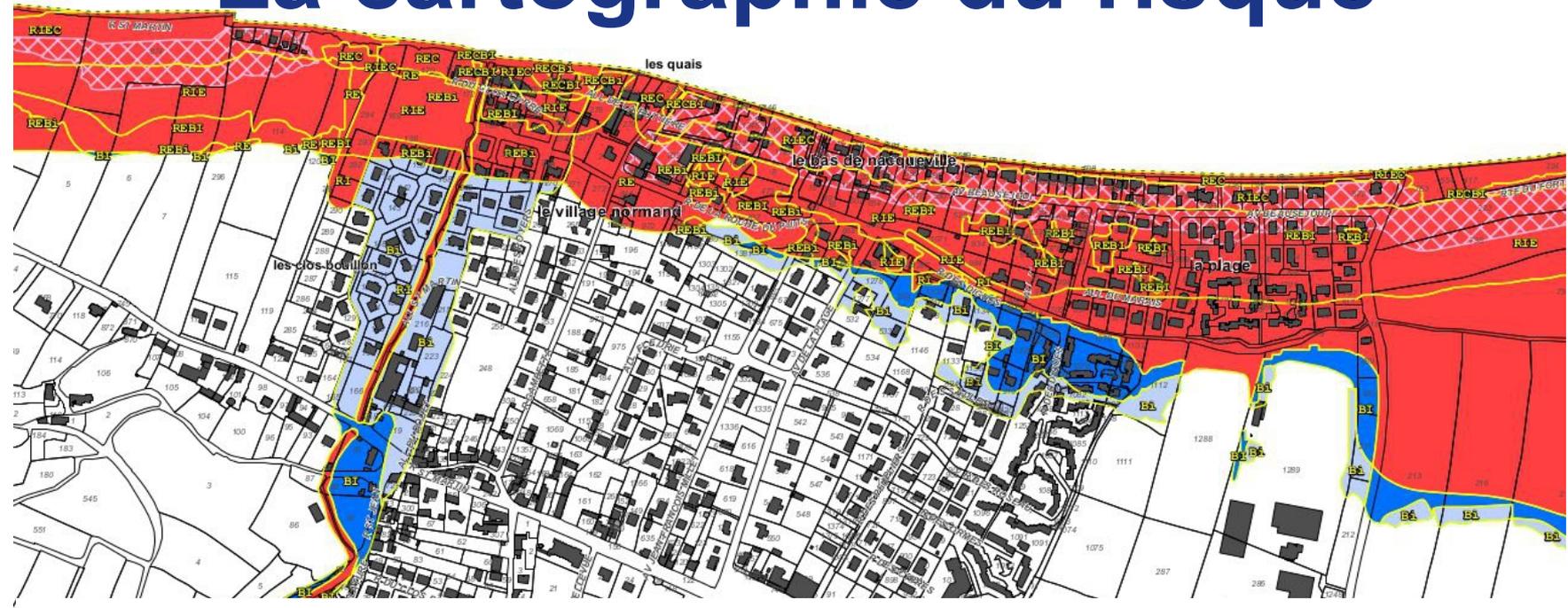


La cartographie du risque





La cartographie du risque





Le règlement associé au PPR

- **Traduction réglementaire en vue de la prévention des risques identifiés et cartographiés**
- **Opposable aux documents d'urbanisme**
(servitude d'utilité publique annexée au PLU)



Le règlement associé au PPR

→ Zones blanches

→ Pas d'impact du PPRN en termes d'urbanisme

→ Application des règles de droit commun



Le règlement associé au PPR

→ Zones bleues

Secteurs urbanisés / aléa faible ou modéré

→ **Apport de population nouvelle admis**
(avec prise en compte du risque)

→ **Pas d'aggravation de la vulnérabilité de la population**
(mesures techniques d'adaptation...)



Le règlement associé au PPR

→ **Zones orange**

Secteurs très urbanisés / aléa fort

→ **Apport de population nouvelle admis**
(avec prise en compte du risque)

→ **Sauf populations vulnérables**

(écoles, maisons de retraite, centres de soin...)

→ **Pas d'aggravation de la vulnérabilité de la population** (mesures d'adaptation...)



Le règlement associé au PPR

→ **Zones rouges**

Secteurs non urbanisés

Secteurs urbanisés / aléa fort ou très fort

→ **Éviter apport de population nouvelle**

→ **Pas de populations vulnérables**

(écoles, maisons de retraite, centres de soin...)

→ **Pas de nouveaux logements**

→ **Pas d'aggravation de la vulnérabilité de la population (pas de densification)**



Le règlement associé au PPR

- **1. Portée générale**
- **2. Réglementation des projets**
(possible, possible sous conditions, impossible... pour les différentes zones)
- **3. Prescriptions applicables aux projets admis sous conditions** (ex : zone refuge, niveaux des cotes planchers...)
- **4. Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde** (ex : exercice communal d'évacuation)
- **5. Mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants** (ex: zone refuge, gestion fluides et réseaux...)



Concrètement...

→ Zones bleues

→ Principe d'autorisation, sauf installation nouvelle :

- d'établissements recevant un public sensible,
- de décharges d'ordures ménagères,
- d'établissements « Seveso »,
- de campings...





Concrètement...

→ Zones rouges

→ **Principe d'interdiction**, sauf constructions, ouvrages ou aménagement expressément admis :

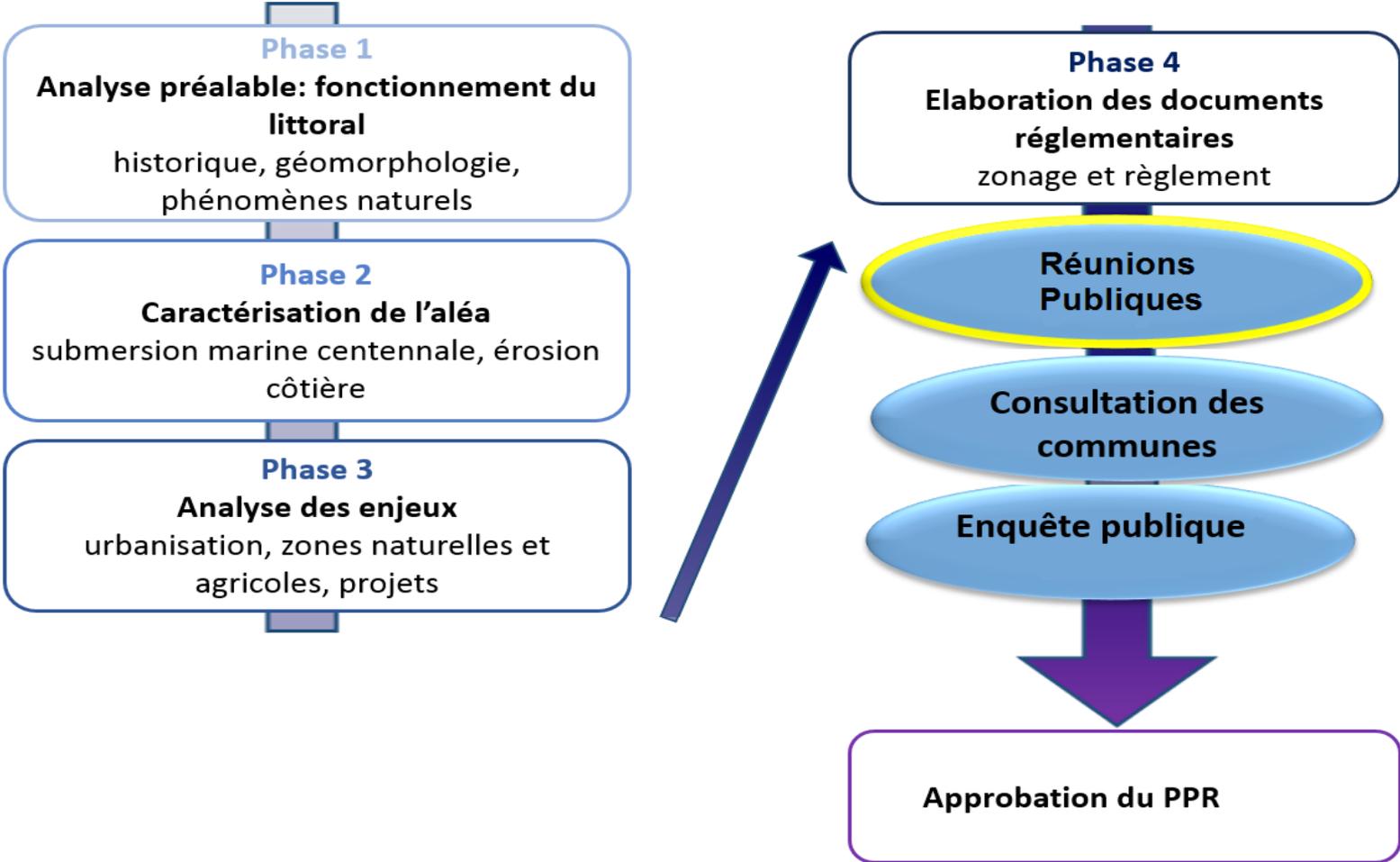
Possibilités (sur biens existants) :

- **réparations, reconstructions**
après sinistre (surface identique)
- **changements d'usage**
(hors création locaux de sommeil)
- **surélévations, extensions**
(20 m² max),
- **aménagement des volumes existants...**





Procédure et étapes





Procédure et étapes

- **consultation des conseils communautaire, communaux et municipaux**
- **enquête publique**
- **synthèse de l'enquête par le commissaire enquêteur**
- **(nouvelle consultation des élus et des EPCI)**
- **approbation du PPRN par arrêté préfectoral**
- **intégration aux documents d'urbanisme**

(servitude d'utilité publique)



Information du public

Les rapports des différentes phases, les notes et supports de présentation, les cartes, le résultat de la concertation...

...sont en ligne sur le site des services de l'État dans la Manche.

<http://www.manche.gouv.fr>

Politiques-publiques / Environnement-risques-naturels-et-technologiques /
Plan-de-prevention-des-risques / Plan-de-Prevention-des-Risques-
naturels-PPRn



Plan de prévention des risques naturels de la région de Cherbourg

Réunions publiques d'information

Cherbourg-en-Cotentin (Cherbourg), 25 juin
Cherbourg-en-Cotentin (Tourlaville), 2 juillet
Sideville, 3 juillet
Urville-Nacqueville, 12 juillet